

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 27 septembre 2024, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 48, rue de Dommeldange à Walferdange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le vendredi 04 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, dans la rue de Dommeldange, du côté pair, sur le tronçon longeant la maison numéro 48, sur une longueur de 10 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Le vendredi 04 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue de Dommeldange, sur le tronçon de la maison numéro 48, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros impairs.

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

Le vendredi 04 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, selon les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue de Dommeldange longeant la maison numéro 48 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros pairs** doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

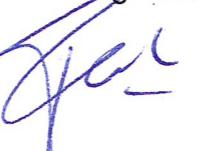
Le vendredi 04 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, selon les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue de Dommeldange longeant la maison numéro 48 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros impairs** ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 27 septembre 2024.

Le Secrétaire,


Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,


François Sauber
